

## Le «couple assassin» dénoncé par les parties civiles

De notre envoyé spécial à Charleville-Mézières, Stéphane Durand-Souffland  
22/05/2008 | Mise à jour : 01:46 |

**PROCÈS FOURNIRET - Pour les avocats des familles, Monique Olivier a la même responsabilité dans les meurtres des jeunes filles que son époux, Michel Fourniret.**

Les parties civiles ont désormais plaidé devant les assises des Ardennes. Ce jeudi, Michel Fourniret et Monique Olivier entendront le réquisitoire qui sera prononcé à leur encontre. Lundi, la défense de Mme Olivier aura la parole ; mardi, ce sera au tour de celle de M. Fourniret. Le verdict est attendu le lendemain, 28 mai.

Les parties civiles, donc. Me Didier Seban, en ce mercredi après-midi, ouvre le feu. Depuis le début du procès, il attaque le box à la hache, n'épargnant aucun de ses deux occupants. C'est dans cette veine qu'il plaide pour la famille de Jeanne-Marie, martyrisée le 18 mars 1989.

Me Seban, bien sûr, n'est pas qu'un bûcheron judiciaire. Cet avocat intelligent évoque avec beaucoup de tact le désarroi de la famille Desramault, quasiment détruite par le meurtre de la fille unique et adorée. Il fustige au passage l'incurie d'une certaine justice qui, en moins de deux mois, avait classé sans suite à Auxerre le dossier d'Isabelle Laville, en 1987 -le premier d'une série de sept meurtres. Le procureur de l'époque dirige aujourd'hui l'Inspection générale des services judiciaires : il lui revient de sanctionner les magistrats négligents, note Me Seban... Pour l'avocat, Michel Fourniret et Monique Olivier sont aussi coupables l'un que l'autre. Il se rassoit en citant un poème de Rimbaud, le plus célèbre enfant de Charleville, intitulé : Les Mains de Jeanne-Marie.

### Un conte cruel contemporain où sévissent deux loups

Place à Me Sabine Barz, qui épaula la famille de Natacha Danais. Cette jeune femme blonde rappelle que l'adolescente de 13 ans, martyrisée le 21 novembre 1990, fut d'abord une enfant vivante, bien vivante : « Elle rêvait d'aller à Paris. Elle venait de tomber amoureuse pour la première fois. Elle voulait faire les Beaux Arts, devenir styliste, ouvrir une boutique à New York sur la 5 e avenue ». Pour Me Barz, la culpabilité de Monique Olivier ne fait aucun doute : « C'est elle qui a fait monter la gamine » dans le fourgon, affirme-t-elle sur la foi du témoignage, capital, de la sœur de Natacha. Le viol post-mortem semble également hautement probable, poursuit-elle avant de demander aux jurés de sanctionner un « couple assassin ».

Me Hervé Dupuis, à présent. Il est bâtonnier du barreau des Ardennes, il mesure 1,95m, il a des épaules de déménageur et pourtant, il aura du mal à contenir ses larmes. De sa voix veloutée, il rappelle que Céline Saison a été enlevée le 16 mai 2000, au sortir d'un bac blanc de philosophie. Le sujet sur lequel a planché celle qui sera mise à mort quelques heures plus tard : « Existe-t-il une servitude volontaire ? ». Monique Olivier, fausse esclave de son mari, se recroqueville sur elle-même. Son visage rond disparaît peu à peu : elle organise, dans le box, l'éclipse de sa face de lune.

Le bâtonnier Dupuis continue. Il revient sur l'épisode fameux dit de l'« or des Postiches », qui se termine par l'assassinat de Farida, épouse du codétenu de M. Fourniret qui a organisé l'opération. Après cela, Mme Olivier, qui a assisté au crime, se rendra au parloir de Fleury-Mérogis endormir la méfiance de Jean-Pierre Hellegouarch, truand de première division. « Bravo, Madame, il faut des couilles pour y parvenir ! » Au-delà de la trivialité volontaire, l'avocat place Mme Olivier au même niveau de malveillance que son mari.

Me Jocelyne Beyer-Buchwalter lui succède. Représentant, comme son associé Gérard Chemla qui lui succèdera bientôt, les familles Leroy, Parfondry et Thumpong, elle propose à la cour sa version du Petit chaperon rouge. Un conte cruel contemporain où, chacun l'aura compris, sévissent deux loups. Me Beyer-Buchwalter s'en prend cependant davantage à la louve, cette femme qui se présente « lisse comme un papier gras » mais dont la responsabilité, selon elle, est égale à celle du mâle.

Il revient à Me Gérard Chemla de prononcer la quinzième et dernière plaidoirie pour le camp des victimes -dix de ses confrères s'étaient exprimés mardi. L'avocat rémois est apparu, depuis le 27 mars, comme le fer de lance de la partie civile. Ses questionnements furent les plus poussés, les mieux construits et, souvent, les plus productifs. Il s'acquitte brillamment de l'exercice final.

#### **« Qui est la femme de l'assassin ? »**

« Je n'en peux plus », lance-t-il aux jurés qui, bien qu'ils n'en aient jamais rien laissé paraître, sont probablement, eux aussi, à bout de force. « Ces corps d'enfants, ces cris qu'on entend tous, ces mains qu'on imagine autour d'un cou d'enfant... » Me Chemla s'arrête là, car il refuse de jouer avec l'émotion.

Il entend surtout clouer le bec de ceux qu'il a entendus, dehors, crier « A mort Fourniret ! », au passage du cortège policier. Pour ce faire, il n'évade pas, bien au contraire, le constat d'échec d'une justice inefficace. Il dit la mollesse, les errements, la « nullité » d'un système qui n'est pas taillé pour des adversaires du calibre des Fourniret. « Ça n'a pas encore changé, c'est inacceptable ! », tonne l'avocat.

Puis, au fil d'un propos maîtrisé servi par une diction impeccable, tout en retenue, il pose la question fondamentale : « Qui est la femme de l'assassin ? » Comme tout à l'heure le bâtonnier Dupuis, il pense que Mme Olivier constitue l'élément fort du tandem massacreur : « Il y a un chef qui dit que l'autre [la victime] ne compte pas, que le meurtre est autorisé. Qui a donné le permis de tuer ? Qui est le chef ? Michel Fourniret, vous avez cru que c'était vous. Mais je pense que c'était Monique Olivier. Certes, le premier assassinat enfonce le barrage. Mais c'est elle qui dit : « Je t'accompagne, tu as droit à ta vierge, je te la donne », ce qui signifie : « Elle n'existe pas, elle ne compte pas ».

Et d'enchaîner sur la description ironique de Monique Olivier en victime professionnelle : « Elle est victime de son papa, de sa maman, de son frère, du militaire [avec lequel elle perdit sa virginité], d'André M. [son premier compagnon], de Mark Wilson [avec lequel elle avait contracté un mariage blanc], et bien sûr de Michel Fourniret. Après son arrestation, elle sera victime des policiers belges -pensez, l'un d'eux l'a même traitée de « poule crevée » !-, des policiers français, du procureur de Charleville qui l'aurait frappée, du président de la cour d'assises qui l'aurait harcelée à l'audience. Et de nous, avocats des parties civiles, qui avons profité du silence de Michel Fourniret pour nous acharner sur elle ! Vous êtes victime et vous en jouissez, car c'est votre passeport pour la

manipulation des uns et des autres. Vous nous l'avez dit en nous avouant que vous aviez votre place dans le fantasme de votre mari : celle de la petite victime ». Chacun, en effet, se souvient de ce moment hors du commun où, prise dans l'étau d'un questionnement de Me Chemla, Mme Olivier avait dû admettre que, dans l'intimité, l'Ardennais pervers et elle-même « jouaient » les enlèvements et les viols.

Me Chemla en aura fini avec une supplique aux jurés : « Vous n'aurez pas plus de pitié pour elle qu'elle n'en a eu pour les victimes ». A l'accusée, qui avait laissé les proies du couple la supplier en vain de les sauver, il parle aussi de pitié : « N'en demandez pas, Madame, nous risquerions d'être sourds ».